

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE LE GABON AU BORD DE L'IMPLOSION

Après son élection très contestée en 2009, Ali Bongo, le fils du défunt président Omar Bongo, brigue un second mandat. Or, le prétendant au trône ne serait pas le fils de son dictateur de père. Un scandale qui galvanise l'opposition, attise les tensions et inquiète Paris. **PAR ALAIN LÉAUTHIER**

Attention, élection à risque ! A l'approche d'un scrutin présidentiel fixé pour l'instant au 27 août, tous les voyants sont au rouge au Gabon. Depuis des mois, de nombreux acteurs de la société civile y tirent la sonnette d'alarme et, en mars dernier déjà, Guy René Mombo, le président d'une coalition d'ONG, s'inquiétait du climat exécrable entourant la précampagne : « *Nous sentons une forte radicalisation des différents camps politiques. Il ne faut pas brûler notre pays, notre patrimoine commun.* » Pour l'opposition, par ailleurs désunie, l'incendiaire a un nom et un visage, ceux d'Ali Bongo, élu en 2009 après le décès de son père, Omar Bongo Ondimba, resté quarante-deux ans à la tête du pays. Une quasi-succession dynastique que Nicolas Sarkozy et son secrétaire d'Etat à la Coopération

et à la Francophonie, Alain Joyandet, avaient alors validée sans le moindre état d'âme. Au début de l'année, invité de l'émission de Laurent Ruquier sur France 2, Manuel Valls s'était montré beaucoup plus circonspect : « *Elu, Ali Bongo ? Pas comme on l'entend* », avait-il lancé, avant que le Quai d'Orsay ne rectifie rapidement le tir dans un communiqué lénifiant : « *La France est très attachée à ses relations avec le Gabon sous la conduite du président Bongo, élu en 2009...* » Si « attachée » qu'à plusieurs

reprises elle n'a pas hésité à intervenir dans les affaires intérieures du pays pour protéger ses intérêts économiques et stratégiques.

Pour l'heure, Paris se garde bien de s'immiscer dans la campagne, mais, de l'Elysée à Matignon, personne n'en ignore les dangers. Car, évoquée encore à mots feutrés il y a sept ans, l'interrogation sur les origines de l'actuel président est désormais sur la place publique. Dès 1983 et son livre *Affaires africaines*, puis à nouveau en octobre 2014 dans *Nouvelles affaires africaines**, notre

L'ARTICLE 10 DE LA CONSTITUTION GABONAISE PRÉCISE CLAIREMENT QU'IL FAUT ÊTRE GABONAIS DE PÈRE ET DE MÈRE POUR BRIGUER LA PRÉSIDENTE.



**PRÉSIDENT
SANS-PAPIERS**
à Libreville.

L'acte de naissance produit par Ali Bongo, pour démontrer sa filiation présidentielle et sa nationalité gabonaise.

Le 11 janvier 2015, il reconnaissait à l'antenne de RFI que le document était un faux.

wils yanick manienquai / afp

collaborateur Pierre Péan avait largement ouvert ce dossier relevant, selon lui, « du secret de Polichinelle », connu de tous et depuis fort longtemps (lire *Marianne* n° 914). En peu de mots : Ali ne serait pas le fils biologique d'Omar Bongo et de son ex-épouse, Joséphine, née Nkama (devenue depuis l'artiste et musicienne Patience Dabany) mais un enfant biafrais adopté (parmi d'autres) par le couple. En dépit de la plainte en diffamation dépo-

sée par la présidence gabonaise, à l'appui de cette affirmation, Pierre Péan apporte aujourd'hui de nouveaux éléments et témoignages (lire l'article, p. 44). Et, cette fois, l'opposition semble décidée à s'en servir comme d'une bombe atomique contre Ali Bongo, candidat à sa propre succession depuis le mois de février. L'enjeu est simple et effectivement explosif : l'article 10 de la Constitution gabonaise précise clairement qu'il faut être gabonais

de père et de mère pour briguer la présidence. « Quel pays accepterait d'être dirigé par un président qui ne remplit pas les conditions fixées par la Constitution ? » explique désormais un de ses principaux rivaux, l'ancien président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba-Ndama. Lequel, collaborateur des décennies durant du père puis du fils, a pris son temps avant de douter de la filiation, et partant de l'éligibilité de ce dernier. « J'avais toujours >



JEAN PING,
l'ex-président
de la commission
de l'Union africaine,
longtemps lié
au clan Bongo,
qualifié désormais
le régime gabonais
de "dictature".

➤ *pensé qu'Ali Bongo Ondimba était le fils d'Omar Bongo, a-t-il tenté de se justifier sur TV5. Mais, vous savez, nous sommes des Bantous, et chez les Bantous l'enfant appartient beaucoup plus à celui qui l'a élevé qu'à son géniteur. Donc, à ce titre, j'étais convaincu qu'il était véritablement l'enfant d'Omar Bongo Ondimba.* » Était-ce également le cas de Jean Ping, l'ex-président de la commission de l'Union africaine, qui vise pareillement la magistrature suprême ? Lui aussi a été politiquement et familialement (deux enfants issus de son union avec Pascaline, la sœur d'Ali) très lié au règne d'Omar Bongo. Il l'admet, jure s'être fourvoyé et brandit tout aussi vigoureusement l'article 10. Pour lui, le Gabon d'Ali Bongo est une dictature. Ni plus ni moins. Plutôt un « régime hybride de type autoritaire compétitif », nuance le chercheur Khalid Tinasti, c'est-à-dire doté en apparence d'institutions démocratiques... que les dirigeants en place violent allégrement. Un régime aux abois, en tout cas. Plusieurs membres de l'opposition comme de jeunes activistes ont été arrêtés, convoqués par la police ou la justice. Destinées, paraît-il, au Centrafrique, une grande quantité d'armes importées récemment alimente la crainte de violences postélectorales. En 2009, elles avaient été rapidement étouffées. Mais, à en croire l'avocat Robert Bourgi, un « connaisseur » à sa façon, le pays est aujourd'hui littéralement « assis sur une poudrière »... ■ A.L.

* Fayard, 260 p., 18 €.

ALI BONGO LE FA

La fausse identité du président gabonais, longtemps connue des barons du pouvoir, l'oblige à multiplier les documents censés prouver sa légitimité. Mais, aujourd'hui, les langues se délient. PAR PIERRE PÉAN

En 2009, pour contourner l'article 10 de la Constitution, Ali Bongo s'est présenté à la présidentielle gabonaise en arborant un faux certificat de naissance, comme il l'a reconnu le 11 janvier 2015 sur RFI. Grâce à un scrutin truqué et le soutien sans faille de Nicolas Sarkozy, il l'a emporté. Avec un nouvel acte de naissance, aussi faux que le premier, et au risque d'enflammer le pays, il entend à nouveau être candidat à celle du 27 août prochain. Car Ali Bongo n'est pas le fils biologique du couple Bongo. Lequel, n'ayant pas fait les démarches pour l'adopter après son arrivée du Biafra, en septembre 1968, a préféré lui fabriquer un faux état civil. La nationalité d'Ali Bongo est donc incertaine. Ce n'est qu'un sans-papiers vivant au Gabon, un SPF (« sans-papiers fixe »), selon l'expression assassine de Chantal Myboto, une des nombreuses ex-compagnes d'Omar Bongo.

Contrairement à la légende devenue vérité d'Etat, l'actuel président gabonais n'est pas né le 9 février 1959 à Brazzaville. Voilà fort longtemps que cela est connu des principaux barons du régime. Pour mon livre *Affaires africaines*, publié en 1983, j'avais recueilli leurs confidences qui, dès cette époque, m'avaient permis d'affirmer que « la propre épouse du président gabonais n'a pas [...] d'enfant. La progéniture de Bongo n'est pas de Joséphine, née Nkama. Ses enfants viennent d'autres lits – notamment ceux des sœurs de sa femme – ou ont été adoptés par le couple présidentiel lors de la guerre du Biafra. » Personne à l'époque n'avait contesté cette affirmation.

La mère d'Ali, Joséphine Bongo, devenue chanteuse sous le nom de Patience Dabany après son divorce, n'a effectivement jamais eu d'enfant, malgré les tentatives de nombreux grands gynécologues, en particulier Joseph Schenker, célèbre spécialiste israélien (lire l'article, p. 46).

SECRET DE POLICHINELLE

Pendant de très nombreuses années, ce secret de Polichinelle circulait seulement sous le manteau. Mais les langues ont fini par se délier. Aujourd'hui, Léon-Paul Ngoulakia, fils de la sœur aînée de Patience Dabany – et donc cousin d'Ali Bongo –, suggère un test ADN « pour clore le débat », sachant pertinemment que l'intéressé ne s'y soumettra jamais. Léon-Paul Ngoulakia m'a raconté être arrivé en 1967 dans la famille Bongo et n'avoir vu Ali Bongo qu'en 1968...

Le 22 mars dernier, Chantal Myboto, mère d'Onaïda Maisha Bongo, une fille d'Omar Bongo et demi-sœur d'Ali, a affirmé que celui-ci « ne portait même pas le nom de Bongo avant 1968 ». Quelque temps avant sa mort, le pasteur Ernest Tomo, fils du ministre de l'Intérieur chargé à l'époque de s'occuper de l'arrivée des enfants réfugiés du Biafra, m'avait confié qu'Ali (qui s'appelait alors Alain) était arrivé à Libreville en même temps que son frère biafrais Jean. Mais, contrairement à la famille Bongo, Ernest Tomo effectuera dans les règles les démarches officielles d'adoption afin de donner son patronyme au garçon.

La quasi-totalité de la classe politique gabonaise le sait. Lors de mes

USSAIRE

dernières et récentes investigations sur les réelles origines d'Ali, j'ai interrogé Jacques Pigot, le haut fonctionnaire français placé par le général de Gaulle auprès de Léon M'ba et resté par la suite aux côtés d'Omar Bongo. Il en a été sincèrement étonné : demande-t-on si Noël est en décembre ? Maurice Delauney, ambassadeur de France à Libreville qui avait organisé la réception et le placement des enfants biafrais à la demande de Jacques Foccart, déclarait dans son livre* que « le président Omar Bongo hébergea quelques enfants [biafrais] chez lui ». En fait, il en a recueilli au moins deux, Alain et Annick, lesquels ont « bénéficié » d'un faux acte de naissance, censé prouver qu'ils étaient bien les enfants biologiques d'Albert et Joséphine Bongo. Hélas, Omar Bongo n'avait pas choisi des faussaires très consciencieux. Ils ont ainsi fait « naître » Ali (Alain) en 1959 (officiellement, par césarienne) alors que Joséphine n'avait que 14 ans, puis Annick cent quinze jours plus tard (voir ci-contre les faux actes de naissance en question) ! Ceux qui se sont chargés d'Annick n'ont même pas pris la peine de chan-



boby holland / moty / bureau 233

ger son patronyme biafrais (Ibo), Okonkwo Annick Ngozi. Devenue « fille biologique » du couple Bongo, cette dernière a retrouvé sa véritable famille au Nigeria et s'est mariée avec un pasteur nigérian...

Enfin, instruction présidentielle fut également donnée pour qu'Albertine Bongo, officiellement la sœur d'Ali (dont l'origine géographique reste mystérieuse), vienne au monde le 4 juin 1961. En se fiant à ces seuls actes, Joséphine aurait ainsi eu trois enfants entre 14 et 16 ans et demi.

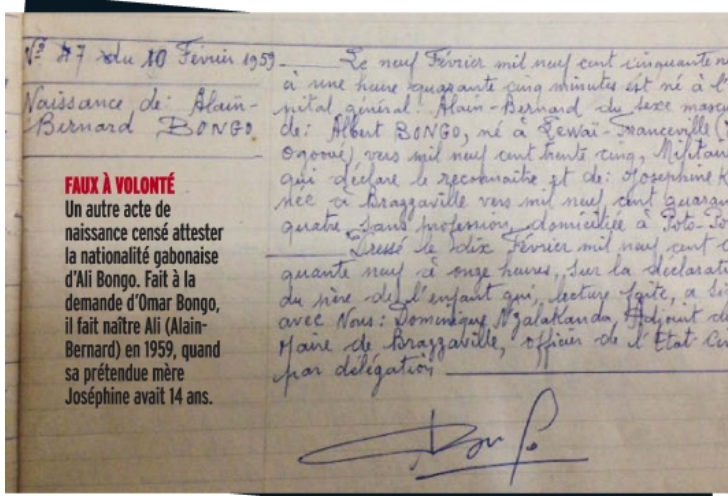
Le seul document authentique concernant le couple Bongo est

leur acte de mariage contracté le 24 octobre 1959 à Brazzaville. Il y est écrit que le militaire Albert Bongo (le futur maître du Gabon effectuait alors son service militaire) s'est marié avec l'autorisation du lieutenant-colonel Farcot, commandant la base aérienne 170. Imagine-t-on que l'officier français en question aurait autorisé son subalterne à se marier avec une petite fille d'à peine 15 ans avec laquelle il venait d'avoir deux enfants en moins de quatre mois ? Ce même document comporte également un élément qui met un peu plus à mal la biographie officielle de Patience Dabany. Le jour des noces, l'ancienne épouse d'Omar Bongo a en effet déclaré à l'officier d'état civil ne pas être en mesure de signer. Et, effectivement, elle authentifiera l'acte de mariage avec son pouce ou son index. Or, à en croire sa fiche Wikipédia, Patience Dabany « a fait ses études primaires à l'école catholique de Brazzaville où elle est devenue par la suite institutrice... » Cette accumulation de mensonges et d'identités usurpées ne passe plus auprès d'un nombre croissant de Gabonais. Surtout dans la jeunesse.

Dans la perspective de l'élection de 2016, l'entourage d'Ali Bongo a tenté de calmer les esprits en faisant publier, le 2 décembre 2014, dans *le Monde*, la photocopie >

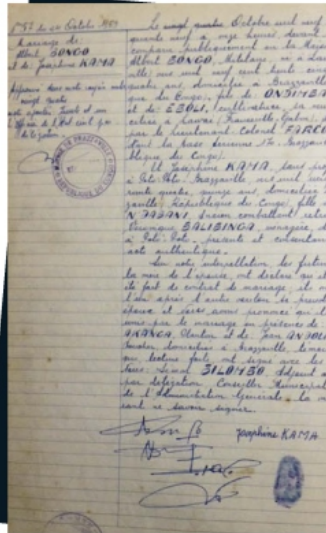
DYNASTIE ET PAPERASSERIE

Omar Bongo avec ses enfants, en 1989. Son fils Ali, né au Biafra, n'a jamais été officiellement adopté. Omar a préféré lui fabriquer un faux état civil.



FAUX À VOLONTÉ
Un autre acte de naissance censé attester la nationalité gabonaise d'Ali Bongo. Fait à la demande d'Omar Bongo, il fait naître Ali (Alain-Bernard) en 1959, quand sa prétendue mère Joséphine avait 14 ans.

LA STÉRILITÉ DE JOSÉPHINE ET LA DIPLOMATIE ISRAÏÉLIENNE



L'ACTE DE MARIAGE entre Joséphine Nkama et Omar Bongo, le 24 octobre 1959. Etrangement signé par l'empreinte d'un doigt de la mariée, cet acte jette un peu plus le trouble sur la dynastie Bongo.

► d'une déclaration de naissance d'Ali figurant dans un registre d'état civil de l'année 1959 de la mairie de Brazzaville. Un faux à nouveau : l'acte n'est signé que par le seul Omar Bongo alors que l'officier d'état civil par délégation, Dominique Nzalakanda, adjoint au maire de la capitale congolaise, n'y a pas apposé sa signature. Autre erreur : la signature de Bongo n'a pas grand-chose à voir avec celle qui figure dans l'acte de mariage de Joséphine et Albert Bongo, du 24 octobre 1959. En tout état de cause, d'un strict point de vue juridique, cet acte ne serait pas valable. A la suite d'une procédure engagée à Nantes par Onaïda Maisha Bongo, la fille de Bongo et de Chantal Myboto – oubliée dans l'acte de succession du « vieux » –, le service central d'état civil de Nantes exhibe en novembre 2015 une copie du registre d'état civil de Brazzaville, quasiment identique à celui publié par *le Monde*. Or la copie d'un faux, même émise par un organisme officiel, reste toujours un faux. C'est pourtant cette copie qu'Ali Bongo va présenter dans son dossier de candidature... ■ P.P.

* Kala-kala. De la grande à la petite histoire. Un ambassadeur raconte, Robert Laffont, 1986.

A la fin des années 70, alors qu'Ali Bongo, âgé d'une vingtaine d'années, s'essaye à une carrière de chanteur de soul-music sous le prénom d'Alain, Joséphine Bongo enchaîne les consultations auprès des grands gynécologues français pour vaincre sa stérilité. Pour y parvenir, elle collectionne également les amants... Omar Bongo, qui en a déjà éliminé plusieurs, ne supporte pas l'irruption de Robert Luong, peintre en bâtiment et décorateur, dans le lit de son épouse. Et il dépense beaucoup d'argent pour la faire surveiller. Pour les autorités françaises, le vaudeville gabonais devient une affaire d'Etat quand, le 6 février 1979, Robert et Joséphine sont surpris dans la chambre 42 de l'hôtel Savoy, au 76, rue de Provence, à Paris. Arrivé dans la capitale, Bongo se rend dans l'établissement où il donne de violents coups de poing dans la porte de la chambre et se blesse à une main. Luong soigne le président, lequel lui demande de ne plus jamais revoir sa femme. Mais, le lendemain, les deux tourtereaux se retrouvent dans un passage des Champs-Élysées où Joséphine apprend à son amant qu'elle part pour Israël afin d'y consulter de grands gynécologues. Luong veut l'y rejoindre... Un ou

des émissaires israéliens ont expliqué au président Bongo que la stérilité de son épouse pourrait être vaincue à l'hôpital Hadassah de Jérusalem où officie le Pr Joseph Schenker, un, sinon le meilleur, spécialiste mondial des questions de fertilité et de stérilité. Bongo prépare le voyage pour que sa fantasque épouse soit bien entourée. Et surtout étroitement contrôlée... Plusieurs barons, dont Jean-Boniface Assélé, un des deux frères de Joséphine, refusent de jouer les gardes-chiourme. C'est finalement le ministre Louis-Gaston Mayila qui est chargé de monter les deux volets de cette opération. Le premier tient à l'organisation des rendez-vous de Joséphine avec Schenker. Le second porte sur des discussions avec des responsables israéliens du ministère des Affaires étrangères et de la Défense qui ont lancé une offensive pour se rapprocher des pays francophones d'Afrique centrale. Joséphine quitte Libreville à bord du Falcon 900 présidentiel, en compagnie de Louis-Gaston Mayila, Ngafoua, un vieux garde du corps, et Tchalandja, une infirmière. [...] La première dame consulte pendant que le ministre, sous le faux nom de « Maurice », rencontre secrètement des hommes de l'ombre israéliens. Joséphine Bongo

revient plusieurs fois voir le Pr Schenker, seule ou accompagnée par son mari. Début 1981, la mission « Maurice » retourne à Jérusalem. Promu secrétaire général du gouvernement, Louis-Gaston Mayila prend langue avec Avi Primor, le patron de la division Afrique au ministère des Affaires étrangères, ainsi qu'avec Ariel Sharon. Décision est prise d'installer un chargé d'affaires israélien à Libreville. Pour sa part, Joseph Schenker, qui aujourd'hui encore n'a pas oublié cette patiente « VIP », a décidé de pratiquer sur elle une intervention chirurgicale pour soigner sa stérilité due, semble-t-il, à une fausse couche précoce. Mais l'opération fait très peur à la présidente. Elle ne peut s'empêcher de penser à la mort mystérieuse de son frère, le colonel Jean-Marie Djoué Dabany, porté disparu dans le crash d'un hélicoptère de l'armée se rendant à Franceville, le 23 février 1978. Selon elle, un assassinat commandité par son époux. Elle soupçonne aussi ce dernier d'avoir fait exécuter son amant Robert Luong, le 27 octobre 1979, à 22 heures, devant son domicile de Villeneuve-sur-Lot. Inquiète, elle exige du Pr Schenker qu'il admette la présence de Louis-Gaston Mayila dans la salle d'opération. Mais le gynécologue refuse... Au bout du compte, la mission secrète de « Maurice » débouchera sur une visite officielle d'Ariel Sharon, devenu entre-temps ministre de la Défense, à Franceville, pour signer des protocoles sur des questions de sécurité. A cette occasion, Sharon a remis à Louis-Gaston Mayila (il s'en souvient) trois coffrets en chêne contenant trois Uzi gravés à son nom, ceux du président Bongo et de Jean-Boniface Assélé. Finalement, Joséphine quittera Libreville et se séparera d'Omar Bongo... ■ P.P.



PATIENCE DABANY, anciennement Joséphine Bongo, ici en 2012.